

C.A.U.E.



PROJET D'AMENAGEMENT
POUR UNE ZONE D'HABITAT LEGER DE LOISIR
SUR LA COMMUNE DE BOESCHEPE

MARS 1989



PROJET D'AMENAGEMENT
POUR UNE ZONE D'HABITAT LEGER DE LOISIR
SUR LA COMMUNE DE BOESCHEPE

Cette étude présente le contexte général dans lequel s'insère le terrain. Elle définit les principes d'aménagement pour la mise en place d'un habitat léger de loisir d'une douzaine de parcelles dans le site classé du Mont Kokereel sur la commune de Boeschepe.

LES CARACTERISTIQUES GENERALES DU TERRAIN

Le paysage environnant

Le terrain se situe à la jonction de deux types de paysages.

A l'ouest, les vues lointaines dominent le vallon du ruisseau du Mont de Boeschepe. Là, où le relief est le plus fortement marqué, des bosquets de végétation endémiques s'accrochent dans la pente.

A l'est, le regard s'étend sur un plateau au relief peu présent, l'agriculture de champ ouvert constitue l'essentiel du micro-paysage. Seule la végétation riveraine du ruisseau Franse Beek crée un moutonnement sur la ligne d'horizon.

La parcelle

Elle se localise à la croisée des chemins du Mont-Noir et de la route de Westoutre qui se dessinent en creux sur une grande partie de leur parcours. Les talus apparaissent partiellement colonisés par une végétation arbustive spontanée.

La parcelle d'une longueur de 150 m et 40 m de large est orientée approximativement nord-sud avec une pente régulière en long de 5% regardant vers le sud.

Ce terrain ne comporte pas d'éléments remarquables à partir desquels pourraient s'organiser la composition du projet. Un blokaus, situé dans la partie haute du terrain, actuellement envahi par la végétation arbustive reste à l'écart des aménagements projetés. Il peut servir de belvédère sans intervention spécifique.

LES PRINCIPES D'AMENAGEMENT

LE VEGETAL

La constitution d'une ossature végétale forte et dominante est une garantie de l'intégration du projet dans le paysage environnant. Cette couverture végétale se répartit sur deux niveaux.

La strate arborescente, constituée d'arbres fruitiers en haute tige, essences à développement moyen telles que : pommiers, poiriers et pruniers.

La répartition des arbres se fait selon une trame orientée est-ouest dans la diagonale du terrain, induisant des vues directionnelles sur les paysages riverains les plus intéressants.

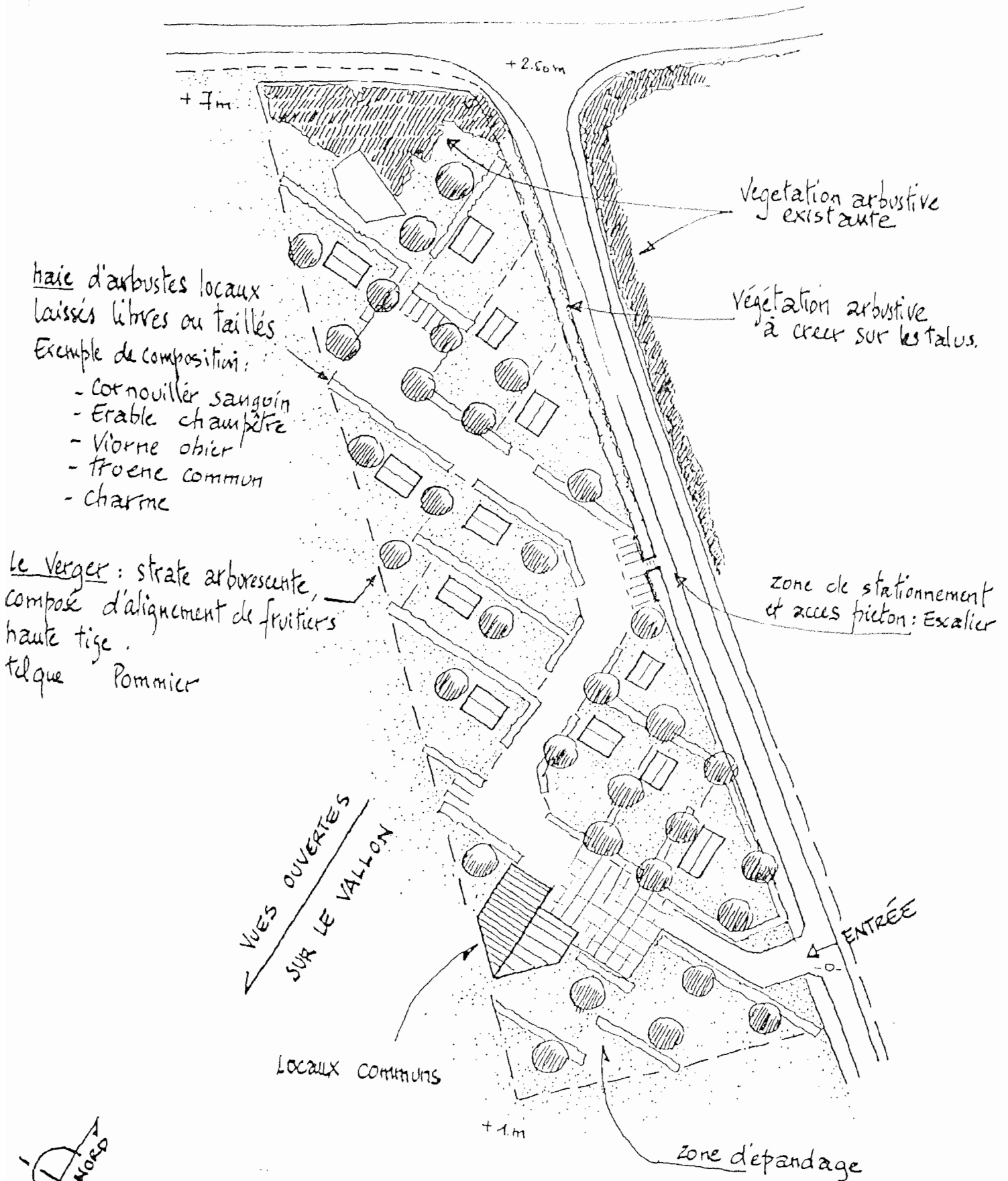
Cette trame installée de façon systématique sur la parcelle développe un couvert végétal global, l'utilisation d'arbres tiges assure une perméabilité qui permet la transparence des vues de l'intérieur vers l'extérieur.

La strate arbustive

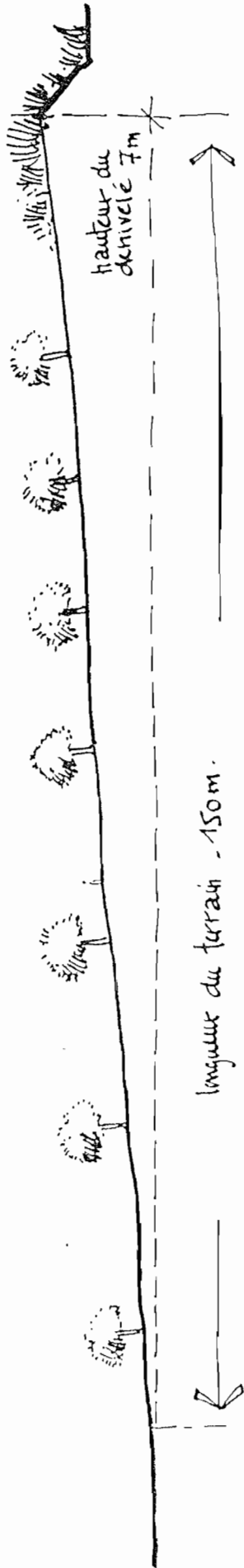
Elle est composée d'arbustes en haie qui reprend la trame orthogonale des arbres tiges et qui s'installe aux limites du parcellaire. Cette trame encadre la voirie de desserte et conforte également la végétation arbustive des talus.

La qualité du projet ne peut s'envisager que si le végétal est suffisamment développé, cela nécessite une opération de préverdissement quelques années avant l'ouverture au public.

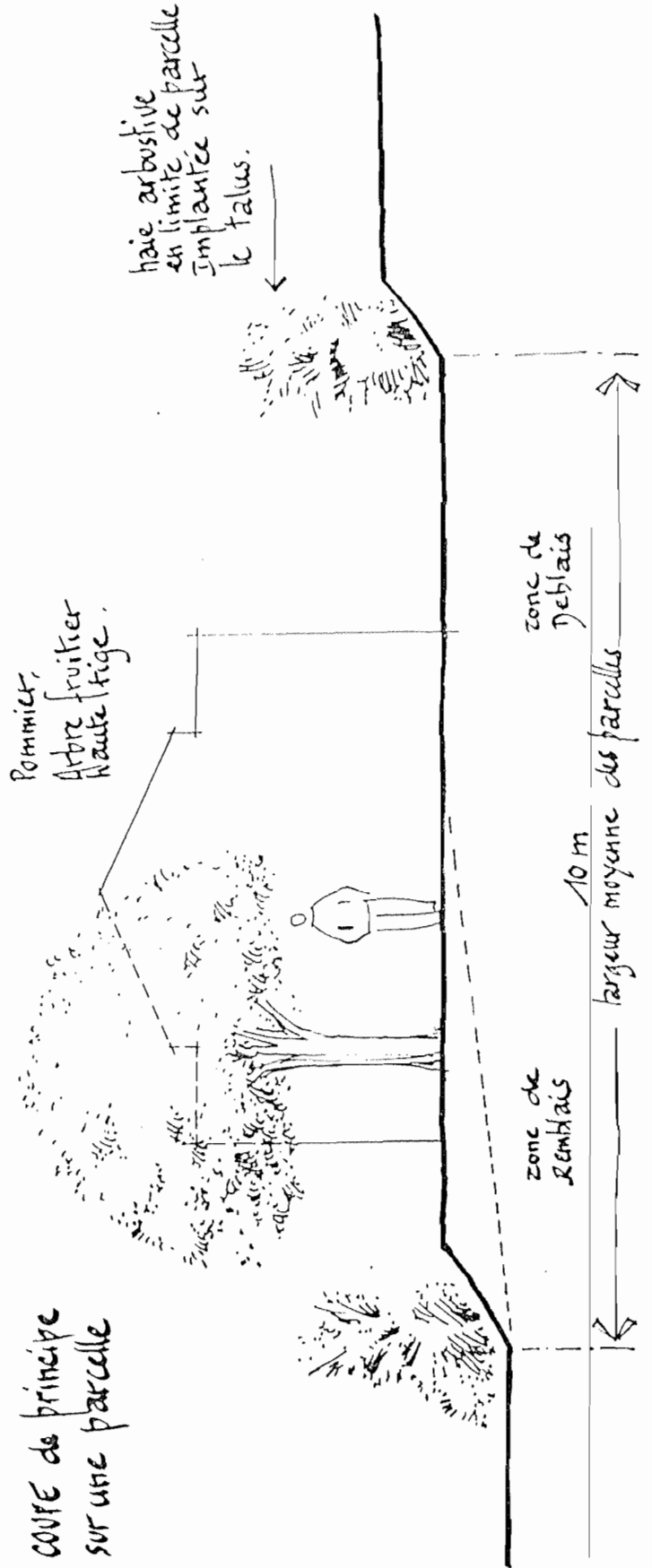
TERRAIN de M^r DUBRULLE - BOESCHEPE -



COUPE en long sur le terrain



COUPE de principe sur une parcelle



LE PARCELLAIRE

Le nombre de parcelles est en rapport étroit avec la qualité attendue du projet. Compte-tenu de la surface du terrain une douzaine de parcelles de 250 m² en moyenne semble être la densité maximum. Profitant de la pente générale du terrain chaque parcelle est terrassée pour y sculpter sa plate-forme horizontale.

Ainsi les talus créés seront le support de haies arbustiers limitant les espaces publics.

LA VOIRIE

Elle se cale sur la trame végétale qui gère l'ensemble de la parcelle.

L'entrée du terrain ne peut s'envisager que dans la partie basse pour retrouver le niveau de la voirie communale.

Un certain nombre de surlargeurs ponctuent le linéaire de la voirie permettant d'accueillir des véhicules en stationnement.

Une placette en fin de voirie assure la bonne circulation des véhicules.

De là, un cheminement piéton s'insère dans les parcelles pour rejoindre le blokaus , lieu dominant l'ensemble du terrain.